PREMIERE EXPEDITION

SCP Corinne SAUNIER
Guillaume RIGOUSTE
Commissaires de Justice
Huissiers de Justice Associés
3, Rue Salengro BP 60141
60111 MERU CEDEX

Tél: 03.44.22.30.53 scp.saunier@orange.fr SOGEFRPP FR76 3000 3002 9300 0276 0300 401



Référence de l'étude V21669.00 CIVIL275 SB

COUT:

Nature	Montant
Art R444-8	219.16
SCT A444-48	7.67
Total H.T.	226.83
T.V.A à 20 %	45.37
Lettre	0.00
Total TTC	272.20

Art. R444-3:

Droits Fixes

SCT Art 444-48:

Frais de Déplacement

DEP Art 444-15:

Droit d'Engagement de Poursuites

Lettre:

Affranchissement

Acte non soumis à la taxe

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

LE VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

A LA REQUETE du :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme à conseil d'aministration au capital de 1.331.400.718 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848, dont le siège social est 182, avenue de France 75013 PARIS, prise en la personne de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège,

Pour laquelle domicile est élu au cabinet de Me Arnaud LETICHE, de la SELARL LEAD Avocats, avocat inscrit au Barreau de COMPIEGNE, demeurant 17 rue Fournier Sarlovèze – 60200 COMPIEGNE,

Lequel se constitue pour le CREDIT FONCIER DE FRANCE sur le commandement et ses suites,

Et ayant pour avocat plaidant Me Xavier PERES, membre de la SELARL MAESTRO AVOCATS dont le siège social est 16 rue Denis Simon 60000 BEAUVAIS

Lesquels m'ont exposé:

Qu'en vertu de la copie exécutoire d'un acte notarié reçu le 9 novembre 2012 par Me Emmanuel LORDA, notaire à NOYON (Oise), contenant prêt à M. Stéphane TIMOTEO et Mme Valérie DOYEN, sur une maison à usage d'habitation sise à BEAURAINS-LES-NOYON (60400) 249 rue du Bas Beaurains,

Un commandement de payer valant saisie-immobilière portant sur une somme de 132.608,79 € a été signifié à M. TIMOTEO et Mme DOYEN par acte de mon ministère en date du 09/09/2022 par suite du non remboursement du prêt.

C'est pourquoi,

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE me requiert de me rendre sur place et de dresser procès-verbal de description du bien.

Déférant à cette réquisition,

Je, Guillaume RIGOUSTE, Commissaire de Justice en qualité d'Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle Corinne SAUNIER et Guillaume RIGOUSTE, à la résidence de MERU (Oise), y demeurant, 3, rue Roger Salengro, soussigné

Vu l'acte notarié susvisé et les articles R322-1, R322-2 et R322-3 du code des procédures civiles d'exécution.

Me suis rendu ce jour à BEAURAINS-LES-NOYON (Oise), 249 rue du Bas Beaurains où étant à 15 h 00, en présence de M. TIMOTEO et Mme DOYEN et de de M. Marcel BEHE, diagnostiqueur au sein de la SARL ACE, chargé par mes soins d'effectuer les différents diagnostics prévus par la Loi et de mesurer la surface du bien,

J'ai pu décrire le bien et obtenir les renseignements suivants :

La maison se situe dans le petit village de BEAURAINS-LES-NOYON, à 4 km au nord de NOYON, dans un quartier résidentiel. Il s'agit d'une maison récente, finie d'être construite en 2013.

Le village comporte 338 habitants et dispose d'une école élémentaire.

La construction a été assurée par un constructeur de maisons individuelles la société SAS EN.GEST.TRA.MI à LONGUEIL-ANNEL (60150).

La maison est actuellement occupée par M. TIMOTEO et Mme DOYEN ainsi que leurs deux enfants, un majeur et un mineur.

La maison est située sur un terrain de forme triangulaire uniquement couvert d'herbe, elle est constituée d'un rez-de-chaussée et d'un étage sous combles aménagés. La toiture est constituée de tuiles plates et les murs sont enduits sur parpaings.

Elle dispose d'un vide-sanitaire, elle est raccordée au tout-à-l'égout. Elle dispose uniquement du chauffage électrique.

Elle présente une surface au sol totale de 117,72 m².

L'ensemble des ouvrants est constitué au rez-de-chaussée de volets bois et de fenêtres ou portes-fenêtres en PVC, à l'exclusion de la porte d'entrée en aluminium, ensemble double vitrage.

REZ-DE-CHAUSSEE:

On accède depuis la porte d'entrée dans un dégagement avec sur la gauche l'escalier menant à l'étage. En face le couloir desservant les pièces du rez-de-chaussée et à droite et en enfilade le salon ainsi que la salle à manger, qui donne directement sur la cuisine qui est ouverte.

Présence de deux radiateurs électriques au niveau du salon et de la salle à manger, d'une fenêtre au niveau du salon et d'une fenêtre au niveau de la salle à manger, le tout en double vitrage double vantail.

Présence d'une fenêtre dans la cuisine double vitrage double vantail.

L'ensemble du rez-de-chaussée dispose d'un sol carrelé y compris dans le couloir et dans l'ensemble des pièces.

Les murs sont peints, le plafond est peint.

Au niveau de la cuisine, présence de carreaux sur les murs à mi-hauteur et peinture au-dessus.

Présence d'un évier deux bacs type céramique au niveau de la cuisine avec un robinet mélangeur.

Les éléments de la cuisine sont des meubles non encastrés, non intégrés, ils ne font pas partie de l'assiette de la saisie.

L'ensemble du rez-de-chaussée, concernant la salle à manger, le salon et la cuisine est en état moyen.

Le mur de séparation entre la cuisine et le dégagement sur couloir est en mauvais état général, avec des traces d'infiltrations visibles en partie basse.

Concernant le couloir, ce dernier est équipé d'un radiateur électrique, il dessert une chambre au rez-de-chaussée à gauche, avec sol carrelé, une fenêtre double vitrage double vantail en PVC, un radiateur électrique. Les murs et le plafond sont peints. On y accède par une porte en aggloméré moulurée qui est sale.

A droite du couloir, première porte à droite :

Il s'agit d'une buanderie, le sol est carrelé, les murs et le plafond sont en cloisons sèches brutes non peintes sur quasiment l'ensemble de la pièce.

On y accède par une porte type aggloméré moulurée.

Présence des branchements eau et électricité pour les machines, d'un ballon d'eau chaude de marque Atlantic de 300 litres posé au sol.

A côté dans le couloir, deuxième porte à droite, local WC

Présence d'une cuvette WC avec garde-robe au sol, le sol est carrelé, sur les murs présence de faïence à mi-hauteur et de peinture au-dessus ainsi qu'au plafond.

On y accède par une porte aggloméré moulurée.

A la suite sur la droite, présence de la salle de bains :

On y accède également par une porte moulurée.

Sol carrelé, présence de faïence aux murs et de peinture pour le reste, plafond peint.

L'ensemble de la pièce est en très mauvais état général, les murs présentent des traces d'infiltrations, la cloison sèche est particulièrement abimée en partie basse sur le pourtour de la pièce.

Au plafond présence de traces noires de type moisissure.

La pièce est équipée d'un lavabo sur colonne en état moyen et d'une baignoire émaillée présentant des points de rouille, ils sont équipés d'un robinet mitigeur.

Présence d'une fenêtre simple vantail double vitrage.

ETAGE:

On accède à l'étage par un escalier en bois quart de tour. Les murs et le plafond de la cage d'escalier sont peints.

On accède ensuite à l'étage à un palier avec un parquet flottant au sol, les murs et le plafond sont peints.

Le palier dessert trois chambres, possédant toutes une porte type aggloméré moulurée.

Les trois chambres présentent la même disposition, avec un parquet flottant au sol, les murs et les plafonds sont peints, sauf la chambre de droite où la peinture n'a pas été réalisée sur les rampants et le plafond.

Les trois chambres disposent d'une fenêtre de toit, avec un store noir extérieur manuel.

Elles disposent toutes d'un radiateur électrique.

Fin de mes constatations.

En annexe: photographies prises par moi.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour valoir ce que de droit.

Me Guillaume RIGOUSTE Commissaire de Justice Huissier de Justice



COUT : indiqué en page 1 (sauf débours).











